



Pose velux : demande écrite en recom. avec ar à la copro ?

Par **hanni**, le **22/12/2009** à **16:46**

Future propriétaire (signature vente début janvier) d'un P3 avec combles aménageables, j'ai prévu de faire les travaux d'aménagement de ces combles, dont la pose d'un velux. L'actuel propriétaire du P3, futur copropriétaire, est d'accord, mais doit-on formaliser cet accord par écrit ? Dois-je envoyer un courrier recommandé avec AR à mon copropriétaire ?... (nous ne serons que 2 copropriétaires).

Merci d'avance pour votre réponse et bonnes fêtes.